

[DISSERT] La Constitution au sens formel

Par **Mathildette**, le **08/09/2015** à **11:45**

Bonjour, j'ai un plan détaillé de dissertation à faire. Le sujet est "La Constitution au sens formel".

J'ai donc repris le plan du cours qui est celui-ci :

I. L'élaboration de la Constitution.

a. L'autorité constituante.

b. Les modalités d'élaboration.

II. La révision de la Constitution.

a. Les règles de forme.

b. Les règles de fond.

Mais comme c'est le plan du cours, j'ai peur que ça ne corresponde pas aux attentes du professeur. Donc voilà, si quelqu'un peut me guider afin d'améliorer ce plan, de le modifier. Merci :)

Par **jacqueslantier**, le **08/09/2015** à **14:52**

bonjour

pas mal mais indiquer que c'est ce qui distingue les pays de droit écrit et de common law (l'habeas corpus anglais l'est au sens organique)

bon courage

Par **marianne76**, le **08/09/2015** à **15:10**

Bonjour

[citation]pas mal[/citation]

En même temps c'est le plan de cours du prof, je ne suis pas sûre qu'il apprécie un simple recopiage

Par **jacqueslantier**, le **08/09/2015** à **15:12**

c'est le risque de l'exercice

Par **Glohirm**, le **09/09/2015 à 10:35**

Bonjour,

Je rejoins Marianne sur le fait que recopier simplement le plan du cours ne vous vaudra rien de bon. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la dissertation (et donc le plan détaillé), est un exercice de problématisation. L'étudiant doit donc faire preuve d'un minimum de réflexion. Imaginez que vous ayez à corriger une copie qui reprend tout bêtement le plan du cours. Vous vous direz que l'étudiant n'a pas fait d'effort, et vous n'aurez pas envie d'en faire sur la notation.

L'idée générale est de replacer les notions du cours dans un plan qui se veut plus argumentatif que descriptif.

Voilà quelques autres pistes à creuser, selon moi :

- Quelle est la place de la Constitution dans la hiérarchie des normes ?
- Comment cette place est-elle garantie ?
- Quels éléments peuvent battre en brèche cette supériorité ? Regardez, par exemple, du côté de la distinction Constitution souple / Constitution rigide.

Par **Mathildette**, le **09/09/2015 à 18:59**

Merci pour vos conseils, j'ai refait un plan. Mais j'ai un petit doute sur quelque chose, est-ce que la Constitution écrite et la Constitution coutumière, c'est dans la Constitution au sens formel ?

Par **Glohirm**, le **10/09/2015 à 06:54**

Oui... et non.

En fait, la définition formelle de la Constitution suppose de fait une Constitution écrite.

La plupart des Constitutions du monde le sont, et on y retrouve les deux critères, comprendre que la Constitution est à la fois la norme suprême (définition formelle) et un ensemble de dispositions organisant l'État et garantissant les droits et libertés fondamentales (définition matérielle). Mais ce n'est pas toujours le cas.

Ainsi, si vous abordez le cas du Royaume-Uni, vous pourrez parler de Constitution matérielle, mais non formelle (encore que cela puisse être nuancé par les textes successifs qui y ont été versés).

Par **Agglaë**, le **10/09/2015** à **13:47**

Je me demande si le terme "formel" n'implique pas également de situer la Constitution au sein du bloc constitutionnel, de le distinguer des autres éléments.

Par **Mathildette**, le **13/09/2015** à **09:54**

Merci à tous pour votre aide. :)

Par **Barnabe**, le **19/01/2017** à **09:23**

J'ai un sujet concernant : la constitution au sens matériel. S'il vous plait aider moi pour la constitution du plan

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/01/2017** à **13:10**

BONJOUR

On ne vous aidera que si vous nous apportez un début de raisonnement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/07/2017** à **08:13**

Bonjour

Suppression d'un message inutile

Par **Tinaaw**, le **18/08/2017** à **14:55**

Première année de licence en Relations Internationales. [smile36]

Pourriez-vous donner quelques exemples d'articles dans la Constitution qui relèvent de la forme formelle? Merci d'avance.